



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 14 février 2022, s'est réuni le mardi 22 février 2022 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Muriel CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Jean-Marc GARNIER, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Paul EUZIERE, Magali CONESA-MOZIN, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Patrick ISNARD, Jean-Paul CAMERANO.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Magali CONESA

(Prend part aux délibérations N°01 à N°13)

Monsieur Patrick ISNARD

(Prend part aux délibérations N°01 à N°17)

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

(Prend part aux délibérations N°01 à N°17)

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Roger MISSENTI
Monsieur Alexandre GAIFFE
Monsieur Franck BARBEY
Madame Mékia Noura ADDAD
Madame Alexane ISNARD

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE AVEC PROCURATION :

/

ABSENT SANS PROCURATION :

/

PROCURATION :

Monsieur Roger MISSENTI à Pascal PELLEGRINO
Monsieur Alexandre GAIFFE à Monsieur Jérôme VIAUD
Monsieur Franck BARBEY à Madame Mélanie ZARRILLO
Madame Magali CONESA à Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
Madame Mékia Noura ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE
Madame Alexane ISNARD à Monsieur Patrick ISNARD

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

**2022 - 09 REQUALIFICATION DE L'ILLOT ROUSTAN
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

**2022 – 29 VENTE D'UN LOCAL COMMERCIAL
12 BOULEVARD CARNOT**

**2022 - 01 DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2021**

Madame Anne-Marie DUVAL

- **DONNER ACTE** que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2021 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire,
- **CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable,
- **PRENDRE** acte que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information.

**2022 - 02 RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES
INFORMATION**

Madame Valérie COPIN

- **DONNER ACTE** que le rapport de situation en matière d'égalité femmes - hommes à la ville de Grasse portant sur les éléments issus de l'année 2020 a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire.
- **CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose un état des lieux de l'égalité femmes - hommes au sein de la ville de Grasse et un plan d'actions pour réduire les inégalités ;
- **PRENDRE** acte que ce rapport sera transmis à la Sous-préfecture.

**2022 - 03 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
DEBAT**

Monsieur le Maire

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Après la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le Maire a ouvert le débat. Les Conseillers Municipaux ont alors pu apporter leur contribution. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

**2022 - 04 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
INFORMATISEES DES ALPES-MARITIMES
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COLLEGE
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire

- **PRENDRE ACTE** du transfert de compétences du SDEG au SICTIAM et des statuts modifiés du SICTIAM tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **DESIGNER** Madame Nicole NUTINI en qualité de délégué titulaire et Monsieur François ROUSTAN en qualité de délégué suppléant comme les représentants de la commune de Grasse au Collège « Distribution publique d'électricité » du SICTIAM ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au Président du SICTIAM ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention et avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme délégués au Collège « Distribution publique d'électricité » du SICTIAM ;

Titulaire :

- Mme Nicole NUTINI

Suppléant :

- M. Pascal PELLEGRINO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour, 5 abstentions : Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur ISNARD (2 voix), Monsieur CAMERANO.

**2022 - 05 MUTUALISATION
RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ASSISTANCE PONCTUELLE
CONTROLE DE GESTION**

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** les termes de la nouvelle convention d'assistance du service contrôle de gestion entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants dans la mesure où ce ou ces derniers ne viennent pas dénaturer la convention initiale, ainsi que toutes les pièces de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'exécution de cette convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 06 PROTECTION FONCTIONNELLE
REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** la demande d'indemnisation du préjudice matériel subi par Monsieur Kamel BOUGHDIRI, policier municipal, le 18 mai 2021 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à ordonner le paiement de la somme de 700 € au titre de l'indemnisation du préjudice matériel subi par Monsieur BOUGHDIRI.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 07 MARCHES PUBLICS
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DURANT L'ANNEE 2021**

Madame Valérie COPIN

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics.

**2022 - 08 PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI) DE GRASSE
AVIS DE LA COMMUNE**

Monsieur Christophe MOREL

- **APPROUVER** l'avis favorable sous réserves de la commune sur le projet de plan de prévention des risques inondation de Grasse ;
- **DIRE** que les réserves de l'avis favorable de la commune portent sur les deux observations suivantes :
 - Dans les secteurs où l'aléa reste faible à modéré (zone B1), la création ou l'extension des bâtiments industriels et artisanaux puisse bénéficier d'une exemption à la règle de transparence hydraulique conditionnant le déplafonnement de l'emprise au sol de 30 % à 50 % ;
 - Dans les secteurs où l'aléa reste faible à modéré (zone B1), la création ou l'extension des bâtiments industriels et artisanaux puisse bénéficier d'une exemption à la règle du calage altimétrique du premier plancher aménagé à la côte de référence + 20 cm ;
- **DIRE** qu'en application de l'article R 562-7 du code de l'environnement, cet avis sera transmis sans délai à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 09 RETIREE

2022 - 10

MISE EN VENTE D'UNE PROPRIETE SISE 14 BOULEVARD FRAGONARD

Monsieur Christophe MOREL

- **AUTORISER** le principe de la mise en vente des lots n° 4, 5 et 6 constitutifs respectivement d'un garage, d'un appartement en rez-de-chaussée d'une surface de 30 m² environ et de 2 caves au sein d'un ensemble immobilier cadastré Section BH n° 312 sis au 14 boulevard Fragonard au sein d'une vente commune avec l'indivision GLENISSON, via le Service « Immo-Interactif », au prix minimum de 35 000 euros net vendeur pour la commune ;
- **FIXER** la mise à prix à 120 000 euros pour l'ensemble des lots de cette copropriété (Indivision GLENISSON et Commune), hormis le lot n° 1 qui restera propriété de la commune;
- **DONNER MANDAT** à Maître Jean-Philippe VOUILLON, Notaire, afin d'engager la procédure de mise en vente de ce bien via le Service « Immo-Interactif » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ou Conseiller municipal délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure et de ce mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour, 5 voix contre : Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur ISNARD (2 voix), Monsieur CAMERANO.

2022 - 11

VENTE DE TERRAINS QUARTIER BON MARCHE

Monsieur Christophe MOREL

- **AUTORISER** le principe de la vente par la commune de GRASSE d'une partie du terrain communal sis traverse des Jasmins, lieudit « Bon Marché », d'une superficie cadastrale de 170 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AY n° 477, moyennant le prix de vingt-deux mille euros (22 000 €), à Monsieur Bruno et Madame Danièle SACHET ;
- **AUTORISER** le principe de la vente par la commune de GRASSE d'une partie du terrain communal sis traverse des Jasmins, lieudit « Bon Marché », d'une superficie cadastrale de 166 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AY n° 477, moyennant le prix de vingt-deux mille euros (22 000 €), à Madame Christiane MASSA ;
- **AUTORISER** le principe de la vente par la commune de GRASSE d'une partie du terrain communal sis traverse des Jasmins, lieudit « Bon Marché », d'une superficie cadastrale de 53 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AY n° 477, et d'une superficie cadastrale de 22 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AY n° 113, moyennant le prix de sept mille euros (7 000 €), à Monsieur Serge FATTER ;
- **AUTORISER** le principe de la vente par la commune de GRASSE d'une partie du terrain communal sis traverse des Jasmins, lieudit « Bon Marché », d'une superficie cadastrale de 102 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AY n° 477, et d'une superficie cadastrale de 25 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AY n° 113, moyennant le prix de seize mille euros (16 000 €), à Monsieur Stéphane DINELLI ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire et notamment les actes authentiques de transfert de propriété.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 12 BIENS VACANTS ET SANS MAITRE
INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE**

Monsieur Christophe MOREL

- **PRENDRE ACTE** de la situation de bien sans maître de la parcelle cadastrée Section AN n° 27 d'une surface de 1 566 m², sise chemin du Blancard à GRASSE ;
- **DECIDER** de l'incorporer dans le domaine privé de la commune ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer pour le compte de la commune tous documents à intervenir dans le cadre de cette procédure et notamment la prise d'un arrêté de Monsieur le Maire constatant l'incorporation de cette parcelle dans le patrimoine communal et à procéder à l'enregistrement au service de la publicité foncière et du cadastre pour rendre opposable aux tiers ce bien incorporé au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 13 EXTENSION DU CIMETIERE DE MAGAGNOSC
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AK N° 68**

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de l'acquisition par la commune de GRASSE de la parcelle cadastrée Section AK n° 68, sise Lieudit « Saint-Laurent » à Magagnosc, d'une superficie de 2 170 m², appartenant à Monsieur Jean-Christophe FORESTIER, moyennant le versement de la somme de dix-huit mille cinq cents euros (18 500 €) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique appelé à constater le transfert de propriété au profit de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 14 ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE
CADASTREE SECTION BN N° 436 - QUARTIER SAINT HILAIRE**

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de l'acquisition à l'euro symbolique par la Commune de Grasse, de la parcelle cadastrée Section BN n° 436, sise 3 rue des Trois portes, quartier Saint-Hilaire à Grasse, d'une superficie cadastrale de 141 m², appartenant à Monsieur Gérard TINGAUD ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment, l'acte authentique appelé à constater le transfert de propriété au profit de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 15 ALIMENTATION DU CAMPUS 18 RUE DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE
CONSTITUTION DE SERVITUDE DE CANALISATION EN TREFONDS
AU PROFIT DE LA SOCIETE ENEDIS**

Monsieur Christophe MOREL

- **APPROUVER** la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de canalisation en tréfonds, sur le fonds servant constitué des parcelles cadastrées section CM n° 184 et 427, au bénéfice de la société ENEDIS, conformément à la convention annexée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de servitude avec la société ENEDIS ainsi que l'acte authentique correspondant et tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires aux dépenses et recettes seront prévus au budget en cours.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 16 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX ROUTE DE CANNES
CONVENTION AVEC ENEDIS**

Monsieur Christophe MOREL

- **APPROUVER** la participation de la ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 9 343,31 euros HT ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 17 EXPOROSE 2022
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Aline BOURDAIRE

- **APPROUVER** les tarifs suivants :
1/ DROITS D'ENTREE
 - Entrée tarif normal 5 € TTC
 - Entrée groupes (à partir de 10 personnes), enfants de moins de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants sur présentation d'un justificatif : 3 € TTC
 - Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la ville de Grasse
- **2/ OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC**
 - Caution pour réservation espace pépiniériste et exposants : 100 € TTC
 - Chalets, Food Truck – forfait 3 jours : 400 € TTC
 - Espace pépinière mise à disposition en mètre carré :
0,75 € TTC le mètre carré (si supérieur ou égal à 100 m²)
 - Espace pépinière mise à disposition en mètre carré :
2,00 € TTC le mètre carré (si inférieur à 100 m²)
 - Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation
- **3/ DIVERS**
 - Vente d'affiche de la manifestation 5 € TTC

- **APPROUVER** le règlement intérieur joint à la présente, précisant les conditions d'attribution et modalités d'application afférentes à la manifestation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 18 BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022
COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION 2021-213 DU 7 DECEMBRE 2021**

Madame Catherine BUTTY

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes et selon la répartition indiquée ci-dessous :
 - **Chapitre 458103 « campus ex palais de justice »**
 - Crédits ouverts au budget primitif 2021 : 2 300 000,00 €
 - Limite des 25 % = 2 300 000,00 € * 25 % soit 575 000,00 €
 - Autorisation demandée : **575 000,00 € sur le compte 458103**
L'enveloppe sera consacrée notamment aux travaux du campus universitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, 6 voix contre : Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix).

2022 - 19 TARIFS DE VISITES ET MEDIATION VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Monsieur Nicolas DOYEN

- **NOTIFIER** que ces tarifs rentreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2022 ;
- **APPROUVER** les nouveaux tarifs précédemment cités.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 20 RESEAUX ELECTRIQUES
MISE A DISPOSITION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION POUR LA MEDIATHEQUE**

Madame Nicole NUTINI

- **AUTORISER** l'intégration du poste de transformation dans le périmètre de la concession de distribution publique ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition d'un poste de transformation pour la médiathèque avec ENEDIS ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à la mise à disposition du local de 16 m², faisant partie de l'unité foncière cadastrée BE 42.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 21 FOURNITURE DE REPAS ET GOUTERS AUX ASSOCIATIONS
ANIMANT DES CENTRES DE LOISIRS - CONVENTION**

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** les termes de chaque convention, annexée à la présente, de fourniture de repas aux associations suivantes en charge des centres de loisirs sur Grasse :
 - « Art et Education »,
 - « La Fermette de Plascassier »,
 - « Harpèges »,
 - « Loisirs Education Art »,
 - « Loisirs Education Culture » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces conventions de fourniture de repas ainsi que les éventuels avenants dans la mesure où ces derniers ne viennent pas dénaturer les conventions initiales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 22 RESTAURATION MUNICIPALE
TARIFICATION POUR LES USAGERS**

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** cette nouvelle grille tarifaire applicable au 23 février 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 23 CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP
COUT D'UN ELEVE GRASSOIS CALCULE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Madame Murièle CHABERT

- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 24 CAISSE DES ECOLES – MODIFICATION DES STATUTS

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** la modification statutaire de la Caisse des écoles de la ville de Grasse conformément au projet joint en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention et avenant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 25 DEVELOPPEMENT DURABLE
PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN PACA)
POUR LES ETUDES DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE**

Madame Anne-Marie DUVAL

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec le CEN PACA relative aux études, inventaires et suivis biologiques afin de mieux connaître la faune, la flore, les habitats naturels et déterminer les enjeux de conservation ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CEN PACA ainsi que tout acte et tout document se rapportant à ce partenariat ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires à cette étude seront inscrits au budget communal 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 26 CAMPAGNE DE CAPTURE ET DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Madame Laurence COSTE

- **APPROUVER** la modification statutaire de la Caisse des écoles de la ville de Grasse conformément au projet joint en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention et avenant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2022 - 27 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
AIDE FINANCIERE DE LA SEAM**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la SEAM actant l'attribution d'une aide de 1 300 € au Conservatoire de musique de Grasse pour l'achat de partitions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 - 28 **BATIMENTS COMMUNAUX
PARTICIPATION FINANCIERE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS (SDIS) AU DESAMIANTAGE D'UN LOCAL PREFABRIQUE**

Monsieur Jean-François LAPORTE

- **APPROUVER** les termes de la convention de participation financière avec le SDIS aux fins de désamiantage d'un local préfabriqué sis à Grasse, chemin du Lac (parcelles 157, 158 et 159 de la section CZ) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention de participation financière avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2022 – 29 **RETIREE**

Grasse le 23 février 2022,

Le Maire,



Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse